Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

2026-2027

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2026

No de catalogue BC91-14F-PDF

ISSN 2564-4483

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2026

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les principaux changements quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et conformément à la norme du Conseil du Trésor. Il doit être lu en corrélation avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2026-2027. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Un sommaire décrivant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peut être retrouvé dans la partie II du Budget principal des dépenses.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenses du CRTC accordées par le Parlement et celles utilisées par l'organisme, en conformité avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour les exercices 2025-2026 et 2026-2027. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des dispositions législatives sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins précises.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CRTC utilise une méthode de comptabilité d'exercice modifiée pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisme. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Seules les recettes moins les dépenses (c.-à-d. les recettes disponibles) font l'objet de ce rapport financier trimestriel. Tous les revenus désignés comme revenus non disponibles ne sont pas déclarés dans les rapports financiers trimestriels, mais ils sont déclarés annuellement dans les Comptes publics du Canada et le Rapport sur les résultats ministériels (RRM) du CRTC.

3. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le CRTC est financé en partie par le gouvernement du Canada, au moyen d'autorisations parlementaires (p. ex. autorisation législative pour les régimes d'avantages sociaux des employés [RASE], crédits budgétaires pour les activités relatives à la Loi canadienne anti-pourriel et pour le Registre de communication avec les électeurs), et, pour le reste, par un crédit net provenant des droits qu'il perçoit auprès des industries de la radiodiffusion, des télécommunications et du télémarketing.

Le Parlement a autorisé le CRTC à utiliser une partie de ces recettes pour financer les dépenses qu'il engage pour s'acquitter de ses responsabilités statutaires en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion,* de la *Loi sur les télécommunications*, et la *Loi sur les nouvelles en ligne* (c'est-à-dire les recettes disponibles). Le solde de ces recettes est classé comme recettes non disponibles et est utilisé pour financer les coûts encourus par d'autres ministères pour le compte du CRTC, y compris les avantages sociaux.

La majorité des recettes du CRTC provenant des crédits nets est perçue au cours des deux premiers trimestres de chaque exercice. On trouvera plus de détails sur les droits et les recettes du CRTC dans le plan ministériel 2026-2027, dans la section des renseignements supplémentaires intitulée " État des résultats prospectif ".

Autorisations
À ce jour, en 2026-2027, il y a une réduction nette des autorisations de dépenser de 1,6 million de dollars par rapport à 2025-2026. Cette variation nette est principalement attribuable à une augmentation des recettes nettes des crédits de 2,0 millions de dollars et à une réduction des autorisations budgétaires de 3,6 millions de dollars.

Les autorisations budgétaires ont diminué de 3,6 millions de dollars principalement en raison de l'élimination progressive des fonds temporaires reçus en 2025-2026 pour accélérer la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* modernisée et la modernisation des processus internes, comme cela est décrit dans l'exercice d'examen exhaustif des dépenses du gouvernement du Canada et dans le budget de 2025.

Dépenses
Les dépenses du CRTC pour le deuxième trimestre se terminant le 30 septembre 2026 sont supérieures de 1,0 million de dollars à celles de l'exercice financier précédent. Cette variation est attribuable à une augmentation de 1,0 million de dollars en personnel, principalement en raison d'une augmentation du nombre d'employés par rapport à l'exercice financier précèdent ainsi que des paiements plus élevés à la contribution de l'employeur au compte de pension de retraite de la fonction publique (LPFP). Les autres coûts opérationnels sont restés comparables à ceux de l'exercice financier précédent.

4. Risques et incertitudes

Les coûts estimatifs de télémarketing et réglementaires et les revenus ciblés pour les droits de télécommunications non sollicitées, la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNNTE) du CRTC, totalisent 3,9 millions de dollars par année. Un avis public concernant ces montants a été publié dans les Ordonnances de Conformité et Enquêtes 2025-161 pour 2025-2026 et 2026-93 pour 2026-2027.

Le CRTC établit les niveaux des tarifs de droits de télécommunications non sollicitées sur une base annuelle afin de recouvrer entièrement ses coûts approuvés d'enquêtes et de mise en application, cependant, il pourrait y avoir un manque à gagner au niveau des revenus si moins de télévendeurs souscrivaient et payaient afin d'obtenir les droits d'accès à la LNNTE. Il faut considérer que comparativement au même trimestre, le montant perçu pour cette année est légèrement inférieur à celui de l'an passé. Si le CRTC ne réussissait pas à percevoir 100% de l'autorisation budgétaire requise de 3,9 millions de dollars, des mesures seront prises à l'interne afin de prendre en compte ce manque à gagner et maintenir les activités d'enquêtes et de mise en application de la LNNTE du CRTC pour 2026-2027.

Selon la section 4(3) du Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées, si les droits perçus dépassent les coûts réglementaires, ces droits perçus excédentaires seront remboursés aux télévendeurs en conséquence.

5. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le changement suivant au sein de la haute direction a eu lieu le 13 octobre 2026:

À la suite du départ de Marc Morin, la présidente a nommé Scott Hutton au poste de secrétaire général et dirigeant principal des finances.

6. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

_____
Vicky Eatrides
Présidente et Première Dirigeante
Gatineau, Canada

Date : Le 10 novembre 2026

_____
Scott Hutton
Dirigeant principal des finances
Gatineau, Canada

Date : Le 30 octobre 2026

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2026-2027 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027*	**Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2026**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses de programme	103 661	23 603	46 920
Moins : Revenus affectés aux dépenses	(93 877)	(825)	(92 416)
Crédit 1 net – Dépenses de programme	9 784	22 778	(45 496)
Autorisations législatives – RASE	12 686	3 171	6 343
Autorisations budgétaires totales	**22 470**	**25 949**	**(39 153)**

***N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	**Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses de programme	106 078	22 953	46 336
Moins : Revenus affectés aux dépenses	(91 921)	(763)	(90 438)
Crédit 1 net – Dépenses de programme	14 157	22 190	(44 102)
Autorisations législatives – RASE	11 910	2 978	5 955
Autorisations budgétaires totales	**26 067**	**25 168**	**(38 147)**

***N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Exercice 2026-2027 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027	**Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2026**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Dépenses :			
Personnel (y compris les contributions aux RASE)	90 693	24 676	48 693
Transport et communications	2 309	279	553
Information	4 874	397	1 599
Services professionnels et spéciaux	8 722	781	1 158
Location	4 105	497	955
Services de réparation et d'entretien	1 154	49	120
Services publics, fournitures et approvisionnements	770	24	46
Acquisition de matériel et d'équipement	3 592	69	137
Autres subventions et paiements	128	2	2
Total des dépenses budgétaires brutes	116 347	26 774	53 263
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Revenus	(93 877)	(825)	(92 416)
Total des revenus affectés aux dépenses	(93 877)	(825)	(92 416)
Total des dépenses budgétaires nettes	**22 470**	**25 949**	**(39 153)**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2026

Exercice 2025-2026 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	**Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Dépenses :			
Personnel (y compris les contributions aux RASE)	92 020	23 754	47 671
Transport et communications	2 155	295	512
Information	4 908	260	1 053
Services professionnels et spéciaux	8 842	1 095	1 753
Location	3 885	307	816
Services de réparation et d'entretien	2 337	114	241
Services publics, fournitures et approvisionnements	294	38	69
Acquisition de matériel et d'équipement	3 417	66	174
Autres subventions et paiements	130	2	2
Total des dépenses budgétaires brutes	117 988	25 931	52 291
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Revenus	(91 921)	(763)	(90 438)
Total des revenus affectés aux dépenses	(91 921)	(763)	(90 438)
Total des dépenses budgétaires nettes	**26 067**	**25 168**	**(38 147)**